



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

+ⵏⵔⵉⵎⵓⵏⵉⵙⵏⵉⵔ | +ⵔⵉⵎⵓⵏⵉⵙⵏⵉⵔ | +ⵔⵉⵎⵓⵏⵉⵙⵏⵉⵔ | +ⵔⵉⵎⵓⵏⵉⵙⵏⵉⵔ | +ⵔⵉⵎⵓⵏⵉⵙⵏⵉⵔ

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

269
N°DEFR/DESRD/SRD

Rabat, le 17 AVR. 2023

NOTE DE PRESENTATION

Dans le cadre de la mise en oeuvre des orientations de la Strategie de la Formation et de la Recherche agricoles au Maroc, la Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR) a lancé depuis 2016 le Mécanisme Compétitif de Recherche Développement et Vulgarisation (MCRDV).

Le MCRDV accorde une grande importance à la recherche-développement en tant qu'outil essentiel à la réalisation des orientations stratégiques du département de l'agriculture.

Ce mécanisme joue un rôle important dans le renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et la recherche agricoles par un financement compétitif de la recherche collaborative, s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires et multi-institutionnelles performantes avec un processus efficace de transfert de technologie.

Depuis son lancement en 2016, 23 projets sur 68 projets déposés ont été retenus par le Comité National de Coordination du MCRDV dont 13 ont été achevés.

Les projets soumis dans le cadre du MCRDV doivent obligatoirement :

- Respecter les termes de référence de l'appel à projets
- Être coordonnés par un des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole sous tutelle du MAPMDREF ;
- Impliquer dans le projet au moins un doctorant du Cedoc de l'IAV Hassan II, âgé de moins de 30 ans au démarrage du projet et n'exerçant aucune activité professionnelle ;
- Aboutir à des résultats transférables au bout de 3 ans ;
- Réserver au moins 20% du budget total pour les actions de transfert de technologie.

Contact du programme :

Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR)

Station D'bagh; Avenue Hassan II, BP: 607; Rabat

Tél: 0537103229/0537103179; Fax: 0537699441

Email: mcrdv.defr@gmail.com